



Organisateur : AMICALE LAÏQUE « ÉCHOS D'ÉCOLE »
Adresse : Ecole Publique «Terre-neuv@s »
2, rue des écoles
22380 SAINT CAST LE GUILD
Téléphone : 06.61.57.15.48
Mail : amicalelaique.echosdecole@gmail.com

Attestation sur l'honneur – Inscription Vide-Greniers Personne Physique

Se déroulant le **samedi 2 mai 2026**, place du marché des Mielles à Saint Cast le Guildo

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né (e) le :/...../..... à

Adresse :

CP Ville :

Tél. : Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité n°

Passeport / Carte nationale d'identité / Permis de conduire (rayer les mentions inutiles)

Délivrée le par la Préfecture de:

Désire louer un emplacement de 3m à 10€ = 10€

Prendre mètres supplémentaires à 3,50€ le mètre linéaire =€

Total à régler =€

Déclare sur l'honneur :

- ☐ Ne pas être commerçant(e)
- ☐ Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.310-2 du Code de commerce)
- ☐ Qu'il s'agit de ma première participation à un vide-greniers au cours de l'année ou
- ☐ Avoir déjà participé à une manifestation de même nature le à
- ☐ Avoir pris connaissance du règlement joint à ce document
- ☐ Joindre mon règlement correspondant au montant de ma réservation.
- ☐ Joindre la copie recto verso de ma pièce d'identité

Fait à Le:

Signature :

Règlement par chèque à l'ordre de : «Amicale Laïque Échos d'école »

Règlement par virement – Mettre Vide greniers 2026 dans l'objet

IBAN : FR76 1220 6038 0019 0539 9000 122 - BIC AGRIFRPP822

Règlement en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/amicale-laique-echos-d-ecole-de-saint-cast-le-guildo/evenements/inscription-vide-greniers-2026>

Attestation devant être transmise avant le 26 avril 2026 à l'organisateur
qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte



RÈGLEMENT VIDE-GRENIERS DU 2 MAI 2026 ORGANISÉ PAR L'AMICALE LAÏQUE ÉCHOS D'ÉCOLE

Article 1 : Le vide-greniers est ouvert à tous, particuliers et associations, en vue de vendre exclusivement des objets d'occasion. L'organisateur refusera la vente d'objets neufs, d'objets pouvant être considérés comme des armes, des denrées périssables.

Article 2 : L'emplacement est vendu 10€ les 3 premiers mètres puis 3,50€ le mètre supplémentaire

Article 3 : Chaque exposant doit présenter une pièce d'identité. À défaut, il se verra refuser l'inscription.

Article 4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de ce vide-greniers.

Article 5 : L'inscription n'est prise en compte qu'au moment du règlement et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Les exposants sont responsables de la vente des objets déballés et de leur matériel. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou toutes autres détériorations.

Article 7: Le vide-greniers est ouvert aux visiteurs de 8h00 à 17h00. L'accueil des exposants se fera à partir de 6h30 et ils s'engagent à rester jusqu'à 17h00.

Article 8 : Les véhicules ne pourront être stationnés sur la place d'exposition.

Article 9 : Les exposants s'engagent à respecter les numéros d'emplacement attribués et les limites de leur emplacement. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant. Si au-delà de 8h30, l'emplacement réservé reste vacant, l'organisateur s'autorise le droit de le ré-attribuer sans remboursement possible pour la personne absente.

Article 10: Les emplacements devront être libérés pour 18h30 et nettoyés de tous déchets. Les objets invendus ne devront en aucun cas être laissés sur place.

Article 11 : L'association se réserve le domaine de la buvette et de la restauration.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

VIDE GRENIER DU 2 MAI 2026
PLACE DU MARCHÉ DES MIELLES
22 380 SAINT CAST LE GUILDON

Restauration sur place gérée par l'Amicale Laïque

Galettes-saucisses, crêpes, gâteaux, Buvette.

Téléphone : 06.61.57.15.48